



## Epargne et placements à l'étranger

Par **Hubber**, le **30/05/2014** à **17:44**

Bonjour,rrnrnNe pouvant plus supporter les frais des banques françaises et surtout la façon de plus en plus cavalière dont les banquiers français font preuve, j'ai fermé tous mes comptes en France et ouvert un compte au Luxembourg.rrnrnMaintenant, bien évidemment, je me trouve dans la situation où je vais devoir épargner là-bas. Quelqu'un aurait-il la gentillesse de me dire s'il existe des placements défiscalisés comme le livret A ? Pour les placements fiscalisés, comment cela se passe-t-il ?rrnrnSi je place 10 000 euros sur un livret à 2% au Luxembourg, devrais-je payer plus d'impôts que si ces mêmes 10 000 euros étaient placés sur un compte similaire en France ?rrnrnMerci.rrnrnHubber

Par **chaber**, le **30/05/2014** à **18:31**

bonjourrrnrnil faut consulter votre banque luxembourgeoise pour connaître la fiscalité

Par **Hubber**, le **30/05/2014** à **18:45**

Bonsoir,rrnrnMerci pour votre réactivité.rrnrnC'est ce que j'ai fait, mais elle m'a dit de consulter un fiscaliste de mon pays de résidence. C'est pourquoi j'ai posé ces questions sur ce forum.rnCordialement.

Par **chaber**, le **31/05/2014** à **08:28**

bonjourrrnrnje ne suis pas fiscaliste mais j'ai comme élément:rn"Elle se fait lors de la déclaration de revenus. Il suffit de cocher la case déclarant que l'on détient un compte bancaire à l'étranger. Et ensuite de remplir un formulaire spécial pour déclarer les revenus de ses comptes, qu'il s'agisse d'intérêts, de dividendes ou de plus-values. Ces revenus seront fiscalisés comme s'ils étaient perçus en France.rnrnQuand une retenue à la source a déjà été prélevée dans le pays où se trouve le compte, elle est généralement déduite de la somme à payer par le contribuable français. C'est le cas quand existe une convention fiscale entre la France et le pays où se trouve le compte bancaire"

Par **Hubber**, le **31/05/2014** à **09:12**

Merci beaucoup chaber.